

CALENDRIER DE LA LAF – DIRECTEUR DES FINANCES

	PRINTEMPS AVR-JUIN	ÉTÉ JUIL-SEP	AUTOMNE OCT-DÉC	HIVER JAN -MARS	NOTES
GOVERNANCE					
1. Assister à toutes les réunions du Comité des finances et d'audit (CFA)	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> le DF doit y assister, mais ne peut être un membre du CFA (et n'a pas droit de vote)
PLANIFICATION					
2. Préparer le projet de budget annuel et le présenter au CFA				X	<ul style="list-style-type: none"> doit être approuvé par le conseil avant le 31 mars
3. Préparer le projet de plan financier pluriannuel et le présenter au CFA				X	<ul style="list-style-type: none"> doit être approuvé par le conseil avant le 31 mars
4. Préparer le budget relatif au plan annuel de projets d'immobilisations				X	
5. Préparer le budget et le calendrier d'entretien des immobilisations corporelles				X	<ul style="list-style-type: none"> le DF peut déléguer la préparation, mais il doit veiller à ce qu'elle soit faite.
COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE					
6. Préparer les rapports financiers mensuels	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> le conseil détermine s'ils doivent être fournis au conseil, au CFA et/ou au DG
7. Préparer les états financiers trimestriels et les présenter au CFA	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> le CFA doit passer en revue les états financiers trimestriels et faire une recommandation à leur égard au conseil. Le conseil doit les approuver dans les 45 jours suivant la clôture du trimestre.
8. Préparer les états financiers annuels et les présenter au CFA	X				
9. Préparer les rapports spéciaux annuels, au besoin, y compris l'annexe portant sur la rémunération et les dépenses des membres du conseil	X				
10. Veiller à la réalisation de rapprochements bancaires mensuels indépendants et à leur validation	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> dans les 30 jours suivant la clôture du mois

CALENDRIER DE LA LAF – DIRECTEUR DES FINANCES (SUITE)

	PRINTEMPS AVR-JUIN	ÉTÉ JUIL-SEP	AUTOMNE OCT-DÉC	HIVER JAN -MARS	NOTES
11. Consigner et signaler au CFA toute irrégularité relevée lors d'un rapprochement bancaire					▪ signaler au CFA dans les plus brefs délais
12. Surveiller les placements et signaler au conseil tout écart par rapport à la stratégie de placement	X	X	X	X	
13. Surveiller la conformité aux contrats d'emprunt et signaler toute préoccupation au CFA					▪ signaler au CFA dans les plus brefs délais
14. Surveiller les risques et faire des recommandations au sujet de leur gestion				X	
15. Évaluer le rendement des employés du service des finances				X	
AUDIT					
16. Offrir un soutien pour la production des états financiers audités	X				▪ le conseil doit les approuver au plus tard le 29 juillet
17. Passer en revue les conclusions de l'audit et le rapport de l'auditeur		X			
RECETTES LOCALES / IMPÔTS FONCIERS (LE CAS ÉCHÉANT)					
18. Veiller à la conservation d'un ensemble complet de documents relatifs aux lois sur les recettes locales et à leur administration					▪ dans les plus brefs délais
EMPRUNT AUPRÈS DE L'AFPN (LE CAS ÉCHÉANT)					
19. Veiller à la conservation d'un ensemble complet de documents relatifs aux « autres recettes » ayant servi à garantir un emprunt auprès de l'AFPN					▪ dans les plus brefs délais